

# LETTRE TRIMESTRIELLE MUNICIPALE AUTOMNE 2009



## Mobile Multimedia

### *Le Mobile Multimédia du Cher se déplace à Villeneuve :*

Le Conseil Général organise dans les communes qui le souhaitent, une sensibilisation et une formation aux nouvelles technologies en animant des sessions de découverte **d'Internet et de l'informatique** grâce au Mobile Multimédia du Cher. Celui-ci se déplace et installe gratuitement son équipement (8 ordinateurs) dans une salle mise à disposition par la commune qui le demande.

S'il y a assez de personnes intéressées, Villeneuve pourra organiser cette opération du 11 au 15 janvier 2010. Les plages horaires proposées pour les 5 jours de formation étant assez larges, chacun pourra y participer en fonction de ses disponibilités. La répartition par groupe

de 10 à 16 personnes maximum se fait en fonction du niveau de chacun et de l'intérêt recherché.

Nous allons vous adresser très prochainement un questionnaire avec un coupon-réponse à retourner à la Mairie pour le 20 octobre prochain afin de connaître vos besoins et vos disponibilités. Celui-ci vous précisera également les thèmes proposés, les modalités d'inscription et les horaires des sessions.

Les coordinateurs de cette opération au sein de la municipalité sont Colette LOZACH-SIRET et Francis LEDYS avec qui vous pourrez prendre contact pour obtenir de plus amples renseignements.

## Une nouvelle Ecole pour la rentrée

Chose dite, chose faite, nos bambins du RPI Plou, Villeneuve, Poisieux ont pu faire leur rentrée scolaire dans la nouvelle école.

En ce 03 septembre, par un temps gris, Monsieur LORIEUX Directeur et professeur des écoles en grande section-CP assisté de Madame NICAND qui dirige les petites et moyennes sections de maternelle, ont accueilli nos chérubins dans leurs nouveaux locaux.

Nul doute que ceux-ci impressionnés dans un premier temps ne tarderont pas à s'approprier leur école.

Les parents d'élèves conviés l'avant-veille par la municipalité à découvrir ce temple de l'éducation ont été ravis de voir que leurs petits bouts investiraient un bâtiment fonctionnel, chaleureux et coloré.

Dans l'attente de l'achèvement des travaux de la cantine scolaire, la société API notre nouveau prestataire de service a proposé des repas froids équilibrés. Ainsi, nos enfants ont pu se restaurer sur place dans l'accueil périscolaire. Cette situation était provisoire et ne devait durer que quelques semaines. Le délai fut amplement tenu, puisque nos petites têtes blondes déjeunent dans leur nouvelle cantine depuis le 24 septembre.

Seule, la clôture de l'ensemble de notre complexe scolaire n'est pas encore réalisée. Celle-ci, devrait l'être courant octobre.

Une inauguration officielle s'impose et celle-ci aura lieu le samedi 5 décembre 2009 à 10h30 dans l'enceinte de l'école. Vous êtes cordialement invités à participer à cette inauguration qui aura lieu en présence des officiels qui nous ont aidés pour le financement de ce projet.

### Sommaire :

- Mobile Multimédia
- Nouvelle Ecole
- Fête de la Saint Fiacre
- Respect des aires de loisirs
- Point sur le PLU
- Association « Au Bonheur des Enfants »
- JAPD
- Logement communal
- Informations diverses
- L'état civil
- Agenda

## *Fête de la Saint Fiacre*

Le samedi 29 août, avait lieu, pour la deuxième année, la fête de St Fiacre, organisée par la commission animation de la Municipalité et plusieurs associations de la Commune.

Ce rendez vous débutait, l'après midi, par un concours de pétanque amateur, qui anima le camping jusqu'à 19h00; suivait un apéritif offert par la mairie, ensuite avait lieu le repas champêtre et musical, où pas moins de 150 convives avaient pris place, sous des chapiteaux aimablement prêtés, par l'association des vieux métiers.

Vers 22h30 un merveilleux feu d'artifices illuminait la nuit, tiré par nos artificiers communaux, puis laissait place, à une ambiance musicale, jusqu'à tard dans la nuit. .



## *Respectons les aires de loisirs sur la commune*

Les fortes chaleurs du mois d'août ont incité certaines personnes à venir chercher la fraîcheur sur les bords du Cher au bourg de Villeneuve, ce qui en soi n'est pas répréhensible ..... Sauf que des incivilités répétées (véhicules stationnés jusque sur les rives saccageant les pelouses, feux allumés le soir sans précaution ni autorisation, nombreux immondices laissés sur place) ont conduit le Maire à prendre rapidement un arrêté municipal interdisant tout dépôt de débris hors des poubelles et conteneurs mis à disposition, l'allumage des feux et le stationnement des véhicules au-delà des chaînes limitant les aires de loisirs réservées aux piétons.

## *Point sur le PLU*

Après bien des allers et retours avec le cabinet d'architecte ISOCELE en charge de ce projet, le Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de Villeneuve a enfin été soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du 17 mars 2009. Celui-ci a alors arrêté le projet de PLU et a pu le soumettre, comme c'est la règle, aux personnes publiques associées (Préfecture, DIREN, Conseil Général, Chambre d'agriculture, etc ...) pour que celles-ci puissent apporter leurs remarques. Une réunion à l'initiative de la Chambre d'agriculture, a d'ailleurs eu lieu en mairie avec les propriétaires terriens de la commune qui ont pu, chacun en ce qui les concerne, faire leurs observations.

Les personnes publiques associées ayant remis leur avis dans les trois mois suivants réglementaires, le projet aurait donc pu être soumis à enquête publique au cours de l'été ou tout début septembre. Or, depuis quelques mois, une nouvelle loi impose que le projet de PLU soit examiné par une commission des sites qui ne se réunit que deux fois par an. Notre projet de PLU sera ainsi présenté et défendu par la municipalité lors de la réunion de la commission de site qui aura lieu le 13 octobre 2009.

À l'issue de cette réunion, s'il n'y a pas d'obstacle majeur, le PLU sera alors soumis à enquête publique en principe du lundi 2 novembre 2009 au mercredi 2 décembre 2009. Durant cette période, un commissaire enquêteur, désigné par le Tribunal Administratif d'Orléans, sera à la disposition des habitants de la commune pour répondre à leurs questions et pour enregistrer leurs éventuelles doléances.

Toute personne qui aurait des observations à formuler, devra les faire tant que le PLU est soumis à l'enquête publique. En effet, passé le 1<sup>er</sup> décembre, aucune doléance ne pourra être prise en compte, le registre d'enquête publique étant définitivement clos. Un affichage en mairie et dans le quotidien local précisera de quelle manière pourront être formulées les observations et fixera les heures pendant lesquelles le commissaire enquêteur assurera des permanences. Le PLU pourra être consulté en mairie pendant les heures d'ouverture au public.

## Article de l'Association Au Bonheur des Enfants

La commission Communication a souhaité que chaque association communale puisse avoir la possibilité de s'exprimer au travers d'un article de la lettre trimestrielle municipale et, ainsi, de mieux se faire connaître auprès des habitants de Villeneuve. Dans le souci de ne pas privilégier une association par rapport aux autres, nous publierons les articles dans l'ordre d'arrivée en mairie.

L'association « Au Bonheur des Enfants » a vu le jour il y a 6 ans sous l'impulsion de plusieurs parents d'élèves du Regroupement Pédagogique Intercommunal Plou – Poisieux – Villeneuve Sur Cher, en lien avec les enseignants. Elle a pour but d'organiser des manifestations ou animations dans le cadre du RPI. Ainsi, depuis sa création, l'association s'est fait connaître de la population par l'organisation de marches en automne, de rifles au printemps, de ventes de chocolats pour Noël ou Pâques, de ventes de bulbes de fleurs, l'organisation de brocantes etc...



Ces manifestations créent un lien indéniable entre les populations des communes constituant le RPI : à titre d'exemple, les Jeux Intervillages à Brouillamnon en juin 2008, que l'association avait initiés, ont permis de passer une journée conviviale toutes générations confondues.

Mais, outre cet aspect convivial des manifestations qu'il convient de conserver, il faut garder à l'esprit que les bénéfices récoltés au cours de ces activités permettent d'aider les écoles à financer des sorties ou des rencontres sportives ou autres, et réduire ainsi les coûts de ces activités pédagogiques pour les familles. Sans cette aide, la « classe verte » en Brenne, en 2006, et la « classe de mer » sur l'île d'Oléron, en 2004, n'auraient sans doute pas pu être organisées.

Nous vous invitons donc à participer encore nombreux à nos différentes manifestations.

Cette année, nous avons déjà pris part à l'opération « Nettoyons la Nature » le 27 septembre.

La prochaine manifestation sera la traditionnelle marche au départ de Galifard avec 3 circuits (7, 14 et 21 km) le dimanche 18 octobre.

## Journée d'Appel de Préparation de Défense (JAPD)

Cette journée citoyenne est obligatoire pour toutes les jeunes filles et tous les jeunes garçons. Elle se déroule dans la région de résidence et est sanctionnée par un certificat individuel de participation à la JAPD (CIP), indispensable pour l'inscription des jeunes de 18 à 25 ans au permis de conduire et aux examens et concours soumis à l'autorité publique. La JAPD s'inscrit dans la continuité de l'enseignement défense dispensé dans les établissements scolaires et a plusieurs objectifs :

Rappeler aux jeunes que vivre dans un Etat de

droits impose des devoirs à tout citoyen.

Apporter une réflexion sur la nécessité et la légitimité de la défense nationale.

Favoriser chez les jeunes l'apprentissage de la responsabilité (c'est dans ce cadre que l'initiation aux gestes de premiers secours a été mise en place).

Renforcer le lien entre les armées et la jeunesse.

Permettre à des jeunes d'exprimer leur volonté de prendre une part active à la défense.

## Un logement communal fait peau neuve

Depuis le mois de Mai, le logement communal situé au dessus de la mairie n'est plus occupé. Celui-ci avait besoin de travaux de rafraîchissement et d'isolation.

La municipalité a opté pour une réalisation des travaux en régie, par les ouvriers municipaux.

Les travaux, qui doivent commencer début octobre, consisteront en une rénovation de l'appartement en lui-même (électricité, chauffage, sols, murs, plafonds ...) puis une isolation du grenier avec création d'un plancher et certainement pour 2010 une isolation du hall d'entrée de la mairie.

Ce logement ainsi refait à neuf totalise une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup> et comprend une grande salle à manger, 2 chambres, cuisine, salle de bain, WC et un débarras. De plus, la location comprend un joli terrain avec un abri de jardin, une partie de l'appentis dont la toiture sera rénovée et la cour commune avec la mairie.

La commune ne souhaite pas la présence d'animaux. De plus, dans sa logique de recherche d'une nounou, la municipalité a décidé de donner priorité à une candidature d'assistante maternelle désireuse de louer ce logement.

## Infos Municipales

### Limitation de vitesse.

Depuis cet été, la limitation de la vitesse au niveau du Château de Villeneuve est passée de 90 km/h à 70 km/h.

En effet, la route entre Saint Florent et Villeneuve aux abords de la rive droite du Cher, est très boisée et comprend plusieurs virages. En particulier, la sortie de véhicules depuis le Château, le Gite ou la ferme, est rendue difficile car la visibilité est masquée du côté de Saint Florent par le virage et les arbres, et du côté de Villeneuve par le sommet de la montée démarrant à niveau de l'école.

C'est donc par mesure de sécurité que cet arrêté a été pris, et nous invitons tous les utilisateurs de véhicules motorisés à réduire leur vitesse aux abords du Château pour parer à toute situation : sortie de véhicules au niveau du Château, traversée de promeneurs utilisant le chemin de randonnée menant à Saint Florent, présence de véhicules lents (bicyclettes, tracteurs, ...) cachée par le virage, les arbres ou la cote...

Il est de la responsabilité de chacun de respecter ces consignes simples de sécurité en tout point : au niveau du Château tout comme dans les traversées de deux agglomérations de Chatillon et du Bourg. Nos routes sont effectivement des domaines partagés par les véhicules motorisés mais également par d'autres utilisateurs : vélos, engins agricoles, randonneurs et gibiers.

### Création d'entreprises

Voici de nouvelles entreprises dans le hameau de Chatillon. Nadia, organisatrice de vos réceptions a créé la société « ESPRIT SEREIN » ( tel : 06 62 61 89 56 ).

Frédéric GOURDIER s'est installé sous le nom de « FRED MULTI-SERVICES » pour s'occuper des petits travaux intérieur et extérieur. (tel : 06 67 99 55 31)

### Assistante maternelle

A compter du mois de Novembre, Annick FOUGERES obtiendra son agrément de nourrice pour garder 2 enfants dont un bébé et un enfant marchant (tel : 02 48 55 67 45 )

### Agenda des festivités à venir

18 octobre	Marche	Au Bonheur des Enfants	Galifard
14 novembre	Diner dansant	Détente et loisirs	Galifard

#### Mairie de Villeneuve sur Cher

Téléphone : 02 48 55 04 50

Télécopie : 02 48 55 30 92

Messagerie : mairie-villeneuve-  
cher@wanadoo.fr

#### Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi : 8h30 - 12h00 et 14h00 - 18h30

Mercredi : 8h30 - 12h00 et 14h00 -  
16h30

Vendredi : 8h30 - 12h00

Permanence des élus : le samedi matin  
de 10h30 à 12h00

### Démarches administratives : Certificat d'immatriculation d'un véhicule (« Carte grise »)

Depuis le 15 avril 2009, un nouveau Système d'Immatriculation des véhicules est entré en vigueur. Dans un premier temps, il ne concernait que les véhicules neufs. A compter du 15 octobre 2009, les véhicules d'occasion intègrent également le système.

L'utilisateur aura la possibilité de faire immatriculer son véhicule auprès soit d'un professionnel de l'automobile habilité soit d'une préfecture ou d'une sous-préfecture.

Ainsi, le secrétariat de mairie ne pourra plus, et ce dès maintenant pour des raisons techniques, recevoir de dossier de demande d'immatriculation de véhicule;

On peut trouver la liste des professionnels habilités sur le site de la Préfecture :

[www.cher.pref.gouv.fr](http://www.cher.pref.gouv.fr)

### Jury du fleurissement :

Depuis le printemps et surtout cet été, de nombreuses habitations furent joliment fleuries. Vient l'heure des récompenses, la remise des diplômes aura lieu à la mairie salle des délibérations, le 10 octobre à 10 h 30.

### Ramassage des monstres :

Comme l'an passé, nous allons renouveler le ramassage des déchets encombrants avant l'hiver. Cette année, les employés communaux passeront dans tout le village pour collecter les « monstres » le lundi 16 novembre 2009. Merci de ne pas déposer les déchets verts.

## ETAT-CIVIL

### Mariages :

Anne Boucher et Olivier Bucheron

Vanessa Peronnet et Frédéric Savre

### Décès :

Jacqueline Fosset

### Naissance :

Tom Lanctin